

4615

CENTRE D'ANIMATION DE DÉVELOPPEMENT
ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION
BIBLIOTHÈQUE

S. R. A. M.

Distribution : aucune

COMITE-CONSEIL DES REGISTRAIRES

↙
RETROSPECTIVE 1972-73

PROSPECTIVE 1974-19..

717192

S O M M A I R E

Centre de documentation collégiale
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
H8N 2J4

INTRODUCTION

I. RAPPEL DU PROTOCOLE D'ENTENTE

- principes
- objectifs
- mandat

II. COMITE-CONSEIL DES REGISTRAIRES

- structures
- organisation
- exécution

III. DIAGNOSTIC

- niveau des étudiants
- niveau des collèges
- niveau de la régionalisation
- niveau du ministère

IV. PROSPECTIVE

- immédiat
- vue de l'esprit



Introduction.

Le comité-conseil des Registraires a voulu présenter ses vues sur l'avenir de la régionalisation des admissions du Montréal métropolitain. Mais pour mieux scruter les horizons encore incertains du service régional, il a cru utile d'abord de faire le bilan de ses activités et réalisations de la première année. Le Comité-conseil des Registraires tient cependant à souligner qu'un bilan est toujours quelque chose d'ambivalent: d'une part, ses réalisations quelles qu'elles soient, sont sûrement encourageantes, mais d'autre part il n'y a pas lieu d'être pessimiste si tout n'a pu être réalisé comme souhaité. Il en restera toujours, comme le laissent entrevoir nos perspectives d'avenir.

Rappel du protocole d'entente.

Les principes qui ont prévalu à la création du Service régional d'admission du Montréal métropolitain ont été les suivants:

- une plus grande accessibilité
- liberté pour l'étudiant de fréquenter un collège de son choix
- respect de l'autonomie des collèges
- un minimum de cohérence des principes d'admissibilité
- responsabilité des collèges quant au respect du système

L'objectif prévu était d'assurer à l'intérieur du réseau des quatorze (14) collèges, une place à chaque candidat dans la mesure du possible et d'éliminer les demandes multiples. L'élimination des demandes multiples était envisagée, pour la première année, pour les quatorze (14) collèges du réseau, mais non pour les autres, à savoir:

- les collèges privés
- les collèges anglophones
- les collèges de l'extérieur de la région de Montréal

Le service avait comme mandat d'être un centre d'acheminement unique des demandes d'admission.

Atteinte des objectifs de la première année.

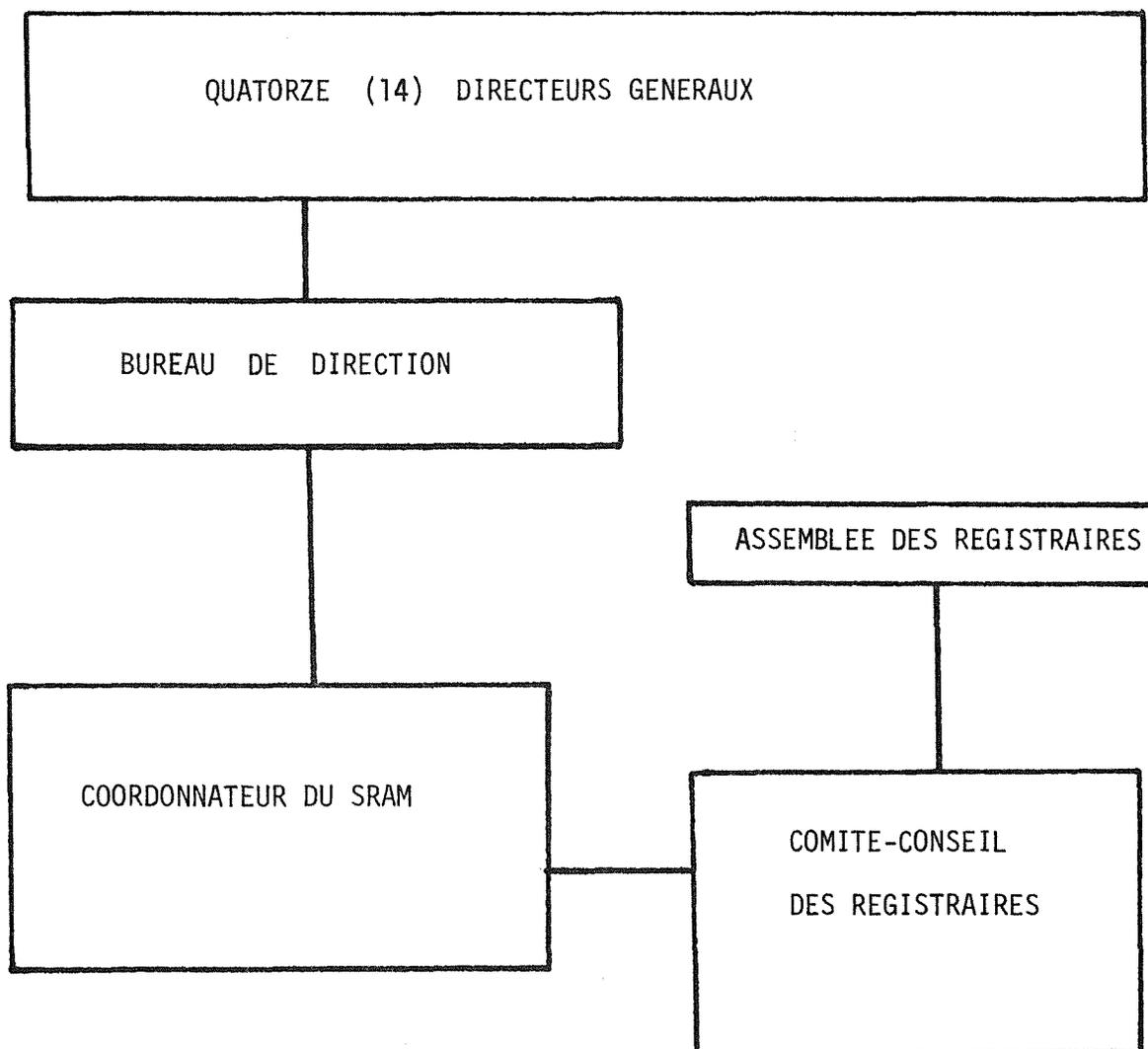
Le centre d'acheminement unique qu'a été le S.R.A.M. a permis d'éliminer complètement les demandes multiples à l'intérieur du réseau des quatorze (14) collèges de la région du Montréal métropolitain qui ont participé au S.R.A.M. Toutefois, à ce jour, il ne nous est pas permis de conclure que les demandes multiples ont été éliminées si nous considérons le réseau des quatorze (14) collèges participant au S.R.A.M. et les autres collèges, à savoir:

- les collèges privés
- les collèges anglophones
- les collèges de l'extérieur de la région de Montréal

L'élimination des demandes multiples a été le premier facteur qui a amené le S.R.A.M. à se fixer comme objectif, pour septembre '73, de trouver une place à tous les candidats, admissibles au niveau CEGEP, qui feraient une demande d'admission aux collèges du réseau. En fixant cet objectif, le protocole d'entente avait prévu avec prudence que son atteinte se ferait "dans la mesure du possible". L'élimination des demandes multiples à l'intérieur du réseau des quatorze (14) collèges a été complète, mais la même élimination a probablement été incomplète si nous considérons les collèges de l'extérieur du réseau. Il faudra donc évaluer cette "inconnue" pour voir jusqu'où l'objectif n'aura pas été atteint. Au cours de la présente année, au fil de la planification, de l'organisation et de la mise en marche du service, en raison du nombre de demandes d'admission apparemment supérieur au nombre de places/étudiants disponibles dans les quatorze (14) collèges du réseau, le SRAM a été amené à demander aux collèges de réviser leurs prévisions de disponibilités en places/étudiants, et si possible, d'accroître leurs quotas d'admission, dans le but de permettre à tous les candidats qui en avaient fait la demande de se trouver une place dans l'un ou l'autre des collèges du réseau. Il faudra évaluer à la fin de la présente année jusqu'où cet objectif a pu être atteint. Tous les candidats admissibles au niveau C.E.G.E.P. auront-ils pu trouver une place dans un collège pour poursuivre leurs études?

Comité-conseil des Registraires

Les Registraires des quatorze (14) collèges du réseau ont été convoqués le 20 octobre dernier à une réunion du Bureau de direction du service régional pour l'élection de cinq (5) d'entre eux à un comité-conseil auprès du Coordonnateur, M. Jean-Pierre Bergeron. Si nous avions à situer le comité-conseil des Registraires dans une structure d'organigramme, nous aurions la vue suivante:



Relations du comité-conseil des Registraires.

Vu dans une perspective de fonctionnement, le comité-conseil des Registraires a été amené à entretenir de nombreuses relations:

- Relations avec le Bureau de direction.
- Relations avec l'ensemble des Registraires.
- Relations avec les Responsables des services d'informatique.
- Relations avec les Responsables d'information scolaire du niveau collégial et du niveau secondaire.
- Relations avec la DIGEC, le SIMEQ, le SRAQ.

Organisation du SRAM

Pour réaliser la régionalisation des demandes d'admission, le comité-conseil des Registraires a commencé par concevoir et publier ce qui est devenu le guide d'admission où se trouvaient réunies toutes les informations nécessaires aux candidats pour qu'ils puissent formuler correctement leur demande d'admission aux collèges de leur choix. En second lieu, le comité-conseil des Registraires, suite aux consultations des instances concernées, a établi l'échancier des opérations qui a généralement permis toute la cohérence désirée dans l'administration de toutes les demandes d'admission. Parallèlement à la confection du guide d'admission et à l'établissement de l'échancier des opérations, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que le traitement informatique des demandes d'admission se fasse à la satisfaction de tous et de chacun.

Guide d'admission.

Lorsque nous nous arrêterons aux principaux documents, dont le guide d'admission, que nous avons dû préparer, nous y ferons les observations utiles.

Echéancier.

Les grandes étapes des travaux du comité-conseil des Registraires sont les suivantes:

- I. Préparation des documents.
- II. Information.
- III. Réception et mécanisation des D.A.
- IV. Etude des choix et décisions.
- V. Repêchage.
- VI. Rapports et statistiques.

Traitement informatique.

- I. Analyse des besoins.
- II. Analyse des documents d'entrée: le formulaire D.A. du ministère et le formulaire SRAM.
- III. Création d'un dossier mécanisé compatible avec SIMEQ et accessible et répondant aux besoins des quatorze (14) collèges du réseau.
- IV. Production des rapports.

Exécution des tâches du comité-conseil des Registraires.

Après avoir fait un rappel du protocole d'entente qui énonçait les principes selon lesquels devait se faire la régionalisation et qui déterminait les objectifs et le mandat du service régional, à tout le moins pour la première année, après avoir indiqué où se trouve dans les structures du S.R.A.M. la place du comité-conseil des Registraires et les principaux éléments qui ont retenu son attention dans l'organisation de son fonctionnement, nous allons maintenant nous arrêter un moment pour voir comment le comité-conseil s'est acquitté de l'exécution de ses différentes tâches. En parcourant les grandes étapes de notre échéancier, nous ne nous arrêterons qu'à ce qui a particulièrement retenu notre attention. Nous ferons ce tour d'horizon en indiquant ce qu'on a fait, ce qu'on aurait dû faire et en exposant pourquoi une chose a été faite ou n'a pas été faite et pourquoi elle a été faite d'une façon plutôt que d'une autre.

Ce qu'on a fait	Ce qui aurait dû être fait	Explication - Implication
<u>I.</u> PREPARATION DES DOCUMENTS		
<p>a) <u>Guide d'admission</u></p> <p>Ce qui devait être un <u>feuillet publicitaire</u> s'est transformé en cours de route pour devenir un <u>guide d'admission</u> de telle sorte que le contenu publicitaire n'a pas eu tout l'impact désiré et que le contenu guide d'admission n'a pas eu pour sa part tout l'espace qui aurait dû lui revenir.</p> <p>1. <u>Carte topographique des collèges.</u></p> <p>Seuls les quatorze (14) collèges du réseau ont été localisés sur cette carte.</p> <p>2. <u>Tableau des options.</u></p> <p>a. Nous avons utilisé des chiffres pour indiquer le nombre des années offertes par les collèges.</p>	<p>En période de publicité intensive, nous aurions dû avoir à notre disposition un <u>feuillet publicitaire</u> dont le seul but aurait été publicitaire. De même en période d'admission, nous aurions dû fournir aux candidats un <u>guide d'admission</u> complet dont le seul but aurait été d'aider le candidat à mieux formuler sa demande d'admission.</p> <p>Les collèges privés et les collèges anglophones auraient dû aussi être localisés sur cette carte.</p> <p>Nous aurions dû utiliser les points noirs en forme triangulaire.</p>	<p>Le comité-conseil a été formé le 20 octobre et la publicité devait se faire au début de décembre. A cause des impératifs posés par la mise en marche du service régional, il n'a pas été possible de consacrer suffisamment de temps pour publier un <u>feuillet publicitaire</u> et un <u>guide d'admission</u>.</p> <p>Dans une région donnée, les candidats à des études de niveau collégial auraient eu une vue globale de l'ensemble des institutions offrant des programmes d'études de niveau collégial.</p> <p>Les chiffres ont été mal compris par les candidats. Les points noirs en forme triangulaire sont pratiquement standardisés pour signifier le nombre d'années des option</p>

Ce qu'on a fait	Ce qui aurait dû être fait	Explication - Implication
<p>b. Nous avons énuméré tous les programmes particuliers des catégories 0.10 & 0.20</p>	<p>Nous n'aurions dû indiquer que les catégories 0.10 et 0.20</p>	<p>Les contenus des programmes 0.10 sont identiques de même que ceux des programmes 0.20. Les candidats ont cru que tous ces contenus de programmes étaient différents.</p>
<p>c. Nous avons énuméré tous les programmes particuliers de la catégorie 0.30</p>	<p>La D.A. du ministère indique spécifiquement la catégorie 0.30 auquel s'ajoute tous les programmes particuliers.</p>	<p>Les candidats ne devraient pas s'inscrire en 0.30 puisque généralement les contenus de programmes de cette catégorie sont différents.</p>
<p>d. Dans la catégorie de programmes 0.60 des Lettres, nous n'avons indiqué que le programme particulier 0.61.</p>	<p>Nous aurions dû indiquer tous les programmes particuliers de 0.61 à 0.65</p>	<p>Les collèges ont besoin de savoir à quel cours de langues les candidats veulent s'inscrire, ce qui éviterait les nombreux téléphones nécessaires pour connaître cette information. Les candidats ont besoin de savoir où est offert tel cours de langue en particulier. Les collèges doivent planifier l'engagement des professeurs pour ces différents cours de langues.</p>
<p>e. Nous avons réuni sur le guide toutes les informations qu'il nous a été possible de réunir.</p>	<p>Nous aurions dû faire en sorte que ces informations soient complètes, claires et précises.</p>	<p>A la réception des dossiers les collèges ont dû faire de nombreux téléphones pour dissiper les ambiguïtés dont les candidats n'ont pas toujours été les seuls responsables.</p>

Ce qu'on a fait	Ce qui aurait dû être fait	Explication - Implication
<p>3. <u>Options contingentées.</u> Le guide d'admission ne fournit aucune information pertinente sur ces options.</p>	<p>Nous aurions dû identifier clairement ces options et fournir aux candidats toutes les informations qui leur auraient permis de faire des choix plus judicieux.</p>	<p>Les collèges ne sont pas parvenus à s'entendre sur une formule qui les aurait amenés à signifier de façon précise leurs différents contingentements. Une des conséquences de cette situation de fait a été d'accroître le nombre de candidatures au repêchage.</p>
<p>4. <u>Exigences minimales.</u> Un simple tableau a été confectionné.</p>	<p>Nous aurions dû aller beaucoup plus loin en présentant aux candidats une structure d'accueil comportant tous les éléments nécessaires au passage normal du niveau secondaire au niveau collégial.</p>	
<p>5. <u>Normes communes d'admission.</u> Le guide d'admission indique les conditions générales d'admissions, mais ne fait aucune mention de normes d'admission qui seraient communes aux quatorze (14) collèges du réseau.</p>	<p>Il eut été nécessaire que le guide d'admission indique que les quatorze (14) collèges du réseau s'engageaient à respecter les normes communes d'admission nécessaires à une régionalisation réelle.</p>	<p>Les collèges n'ont pu s'entendre sur un projet de normes communes. Il faudrait pouvoir évaluer les inconvénients occasionnés aux candidats par l'absence de ces normes communes.</p>

Ce qu'on a fait	Ce qui aurait dû être fait	Explication - Implication
<p>6. <u>Repêchage.</u></p> <p>Il a été prévu, mais les renseignements sur cette opération ont été minimes.</p> <p>b) <u>Formulaires D.A. et S.R.A.M.</u></p> <p>Le formulaire D.A. du ministère a été utilisé tel quel en y supprimant ce qui se retrouvait sur le formulaire S.R.A.M.</p> <p>Le formulaire SRAM venait compléter le formulaire D.A., du ministère. Nous y avons prévu la possibilité de quatre (4) choix pour les candidats.</p> <p>c) <u>Directives générales</u></p> <p>Nous avons réuni dans ces directives générales tout ce qu'il nous a été possible de réunir.</p>	<p>Une information précise aurait dû être fournie aux candidats pour leur permettre de continuer à compter sur des places disponibles dans les collèges.</p> <p>Nous n'aurions dû prévoir que la possibilité de deux (2) choix.</p> <p>L'information aurait dû être beaucoup plus complète.</p>	<p>L'insécurité d'un grand nombre de candidats reportés tôt à l'opération repêchage a occasionné de nombreux téléphones de nombreuses démarches et finalement créé des insatisfactions marquées chez les candidats, chez les parents et chez les responsables d'information scolaire.</p> <p>Ces deux formulaires ont entraîné la duplication de nombreux renseignements. Il y aurait lieu d'envisager la possibilité de fusionner ces deux formulaires.</p> <p>Si nous avions pu offrir aux candidats une réelle structure d'accueil et des normes communes d'admission, ils auraient été en mesure de faire leurs choix d'une façon beaucoup plus judicieuse.</p>

Ce qu'on a fait

Ce qui aurait dû être fait

Explication - Implication

II. INFORMATION.a) Au niveau secondaire.

Les réunions d'information ont été peu nombreuses.

Elles auraient dû être beaucoup plus nombreuses afin de maintenir des contacts constants.

Le manque d'information a engendré de nombreuses ambiguïtés et fait en sorte que le SRAM a été perçu comme un organisme pratiquement inaccessible.

b) Au niveau collégial.

Il s'est fait peu de choses.

Le SRAM aurait dû rencontrer les préposés à l'information scolaire des collèges pour mieux assurer la cohérence de l'information régionale (SRAM) et locale (collèges). Le SRAM aurait dû rencontrer les collèges pour les initier à la régionalisation. Le SRAM aurait dû prévoir des formes de communications entre les collèges qui soient cohérentes avec les exigences de la régionalisation.

Les informations des collèges aux candidats du secondaire n'ont pas toujours été correctes. L'information a été trop souvent sporadique sans continuité. Les mécanismes de régionalisation ont été mal utilisés parce que les communications entre les collèges sans passer par le SRAM ont été improvisées.

c) Publicité.

Les documents d'admission que le SRAM a préparés avec soin ont été une bonne publicité.

Les réunions d'information scolaire faite par le SRAM ont été une bonne publicité. La publicité écrite et parlée dans les grands media d'information a été pratiquement inexistante et le peu qui a été fait a été improvisé et mal préparé.

Le SRAM aurait dû être supporté d'une excellente publicité faite en temps opportun.

Le Bureau de direction a été dans l'impossibilité de fournir au service régional ce support nécessaire et désiré.

Ce qu'on a fait

Ce qui aurait dû être fait

Explication - Implication

III. RECEPTION ET MECANISATION DES D.A.

- Réception des demandes d'admission
- Ouverture des dossiers
- Création du dossier mécanisé
- Mécanisation des dossiers
- Circulation des dossiers
- Engagement d'un analyste à temps partiel
- Consultation des responsables des services d'informatique des collèges

Engagement d'un analyste à temps plein

Les responsables des services d'informatique des collèges auraient dû être rencontrés plus tôt et par la suite d'une façon régulière et continue.

Le comité-conseil n'a pu, faute de temps, rencontrer ces responsables.

Ce qu'on a fait

Ce qui aurait dû être fait

Explication - Implication

IV. ETUDE DES CHOIX ET DECISIONSa) Choix.

Les collèges ont répondu aux quatre (4) choix des candidats.

Le SRAM aurait dû n'offrir que deux (2) choix.

Les collèges ont généralement comblé leurs effectifs avec les deux (2) premiers choix.

b) Décisions.

Les collèges ont donné eux-mêmes les réponses aux candidats. Dans bien des cas les lettres ont été imprécises et par voie de conséquence sources d'ambiguïtés pour les candidats, pour les collèges et pour le SRAM.

Le texte des lettres de refus aurait dû être commun. Les collèges auraient dû être mieux informés sur la façon de rendre leurs décisions pour qu'elles soient plus claires et plus précises.

La rédaction des lettres par chacun des collèges a eu comme conséquence de favoriser une grande disparité de réponses avec les inconvénients inhérents à une telle situation.

c) Echéancier.

Certains collèges ont devancé l'échéancier en envoyant trop tôt leurs réponses aux candidats.

L'échéancier aurait dû être respecté pour l'envoi des réponses.

Le nombre de dossiers au repêchage s'est accru considérablement. Certains étudiants n'ont peut-être pas été favorisés dans leur deuxième choix. L'opération repêchage a dû être devancé.

Ce qu'on a fait	Ce qui aurait dû être fait	Explication - Implication
-----------------	----------------------------	---------------------------

V. REPECHAGE

- Au départ, le repêchage était prévu
- En cours de route, le prérepêchage s'est ajouté.
- Tous les dossiers seront repêchés.

Pouvoir arriver à éliminer les candidats non admissibles aux études de niveau collégial pour diminuer le nombre de dossiers à repêcher.

L'imprécision et la disparité des réponses des collèges ont fait que pratiquement tous les dossiers, même des candidats non admissibles, devront être repêchés pour éviter toute injustice à l'endroit des candidats.

VI. RAPPORTS ET STATISTIQUES

A la fin des opérations proprement dites, le SRAM produira les rapports et statistiques jugés utiles.

AU NIVEAU DES ETUDIANTS

Eléments favorables.

1. Il y eut sûrement économie d'argent pour un grand nombre de candidats qui n'ont formulé qu'une seule demande d'admission à \$5.00 au lieu de deux, trois et quatre comme les années passées.
2. A cause de la régionalisation, les procédures d'admission se sont simplifiées par le fait qu'un grand nombre de particularités techniques locales ont fait place aux procédures générales du SRAM.
3. La régionalisation a fait en sorte de hâter l'étude des dossiers et par voie de conséquence, globalement, un plus grand nombre de candidats ont reçu plus rapidement la réponse à leur demande d'admission. Par exemple, avant la mi-avril, à peu d'exceptions près, tous les premiers choix avaient reçu une réponse et un très grand nombre de deuxièmes choix avaient aussi reçu la leur.
4. L'élimination des demandes multiples a amené l'élimination des listes d'attente dans les collèges, car selon l'échéancier d'études des dossiers et de leur circulation, les collèges ont dû rendre plus tôt leurs décisions à tous leurs dossiers.
5. Engagés dans la régionalisation, conscients de la nécessité d'en respecter les règles du jeu, les collèges ont été amenés à admettre réellement et plus tôt un plus grand nombre de candidats.
6. L'élimination des demandes multiples a eu comme grand avantage pour les collèges que les candidats admis étaient des candidats réels et non pas des candidats fantômes, ce qui eut comme conséquence qu'il y eut plus d'étudiants admis.
7. La première année de la régionalisation devrait faire comprendre aux étudiants que nous nous acheminons vers l'uniformisation des normes d'admission dont ils n'auraient à tirer que des avantages.

Eléments défavorables.

1. Un facteur important d'insatisfaction qui a été décélée chez les étudiants a été celui de l'inaccessibilité de leurs dossiers en continuelle circulation. Cette inaccessibilité, source d'insatisfaction manifestée, a engendré une insécurité passablement grande chez les étudiants quant à leur passage des études de niveau secondaire aux études de niveau collégial.
2. En raison d'une certaine précipitation des collèges à faire le tour des choix des candidats et à combler peut-être un peu trop rapidement leurs quotas d'admission, il est probable qu'on n'ait pas toujours admis les candidatures les plus valables académiquement. Par exemple, il est probable qu'un dossier de 65% dans une option donnée ait été admis et qu'un autre dossier de 75% dans la même option ait été refusé pour manque de places parce que c'était un deuxième choix. Dans un cas comme celui-là, la régionalisation défavorise les étudiants qui ont de bons dossiers et qui se voient refuser pour manque de places parce que les places sont déjà occupées par des étudiants dont les dossiers sont inférieurs. Par voie de conséquence, les collèges aussi sont défavorisés parce qu'ils se retrouvent avec beaucoup d'étudiants moyens, avec ce que cela comporte d'inconvénients.
3. Si les collèges n'ont pas toujours admis les étudiants les plus valables académiquement, il est probable que le plan de carrière d'un bon nombre d'étudiants a été mis en cause. La régionalisation ne devrait pas comporter ce genre d'inconvénients graves.
4. De nombreux étudiants de Secondaire IV, 11e année, ont été admis au détriment des étudiants de Secondaire V en ce sens que les places étant prises par les candidats de Secondaire IV, les candidats du Secondaire V sont refusés pour manque de places.

AU NIVEAU DES COLLEGES

Eléments favorables

1. Les statistiques ont établi que les candidats ont fait l'année dernière 2.3 demandes d'admission chacun. Les demandes multiples étant éliminées cette année, le volume d'opérations a été réduit d'autant.
2. L'opération ouverture des dossiers a été entièrement réalisée par le SRAM.
3. La très grande majorité des étudiants admis étant des étudiants réels, la validité des chiffres correspondant aux quotas d'admission est d'une grande sécurité pour permettre aux collèges de faire une meilleure planification interne:
 - Réduction des délais opérationnels
 - Engagement des professeurs
 - Répartition de la norme 1/15
 - Planification des horaires
 - Organisation des inscriptions
4. La régionalisation des demandes d'admission a amené la constitution d'une source considérable d'information, d'une banque de données dont l'exploitation statistique pourra être faite par les collèges.
 - Choix des étudiants
 - Décisions des collèges
 - Provenance des étudiants
 - Distribution des options
 - Méthodes de contingentement
 et leurs incidences pédagogiques
5. La régionalisation a permis de devancer d'un mois l'échéancier des réponses aux demandes d'admission.

Eléments défavorables

Globalement, il semble que la régionalisation a été tout à l'avantage des collèges. Bien sûr, les collèges ont dû assumer la tâche de mettre en marche leur service régional, mais tout compte fait, la contrainte de la régionalisation ne leur a apporté que des avantages.

AU NIVEAU DE LA REGIONALISATION

Eléments favorables.

1. La régionalisation a permis de constater qu'en dépit de l'ouverture de deux nouveaux collèges: Montmorency et André-Laurendeau, il y eut plus de demandes d'admission que de places disponibles dans les quatorze (14) collèges du réseau.
2. La régionalisation va conduire à réévaluer la planification des options:
 - a) Nos options sont-elles toutes rentables?
 - b) Nos options répondent-elles à nos besoins?
 - c) Le contingentement de nos options est-il le meilleur?
 - d) La répartition des options sur le territoire est-elle la meilleure?
3. La régionalisation va amener les collèges à établir d'une façon plus judicieuse leurs quotas d'admission.

Eléments défavorables.

1. Le service régional n'a eu aucune norme commune d'admission à présenter aux candidats de septembre 1973. Les collèges ne sont pas arrivés à s'entendre et le rapport commandé n'a pas été produit.
2. Toute la cohérence souhaitable n'a pas été atteinte dans l'information faite par le service régional, les collèges et les écoles secondaires.
3. Il eut été souhaitable que les collèges acceptent plus généreusement la contrainte de la régionalisation de leurs demandes d'admission.
4. Il n'a pas été possible au service régional d'éliminer les demandes multiples adressées à la fois aux collèges du réseau et aux collèges de l'extérieur du réseau, à cause du manque de mécanismes adéquats de vérification.

AU NIVEAU DU MINISTÈRE

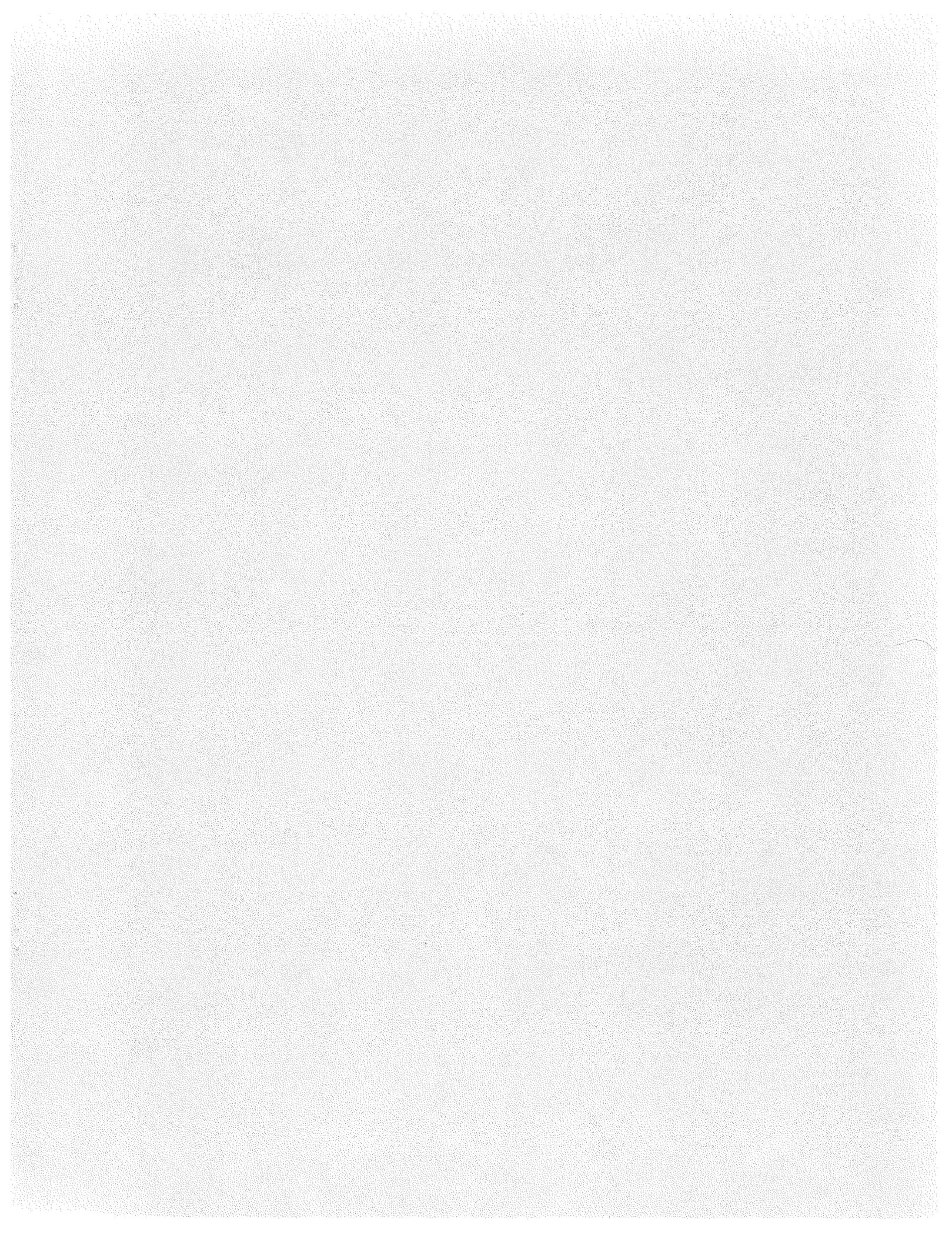
Éléments favorables.

1. Le comité-conseil des Registraires voudrait souligner la disponibilité réelle et la franche collaboration du SIMEQ.
2. SIMEQ a vraiment été à l'écoute des besoins du service régional de Montréal quand il a entrepris la création du dossier mécanisé et quand il a effectué le traitement informatique de ses demandes d'admission.
3. La DIGEC a permis que se fasse la concertation entre le SIMEQ, le SRAM et les responsables des services d'informatique des collèges pour en arriver à la formule du fichier exposé qui a permis aux collèges d'avoir accès au fichier-maître.
4. Si la DIGEC a permis un travail de recherche en informatique qui a conduit à la formule du fichier exposé, il est permis de croire qu'à son instigation d'autres recherches pourraient être conduites dans d'autres domaines afin d'assurer que la régionalisation se fasse de la façon la plus convenable.

Éléments défavorables.

Le service régional déplore les mille et un retards du ministère qui ont eu comme conséquence grave de perturber ses opérations:

- Retards dans les autorisations d'options
- Retards à faire connaître les changements de numérotation des programmes
- Retards à annoncer l'ouverture du collège André-Laurendeau
- Retards à annoncer la vraie politique d'admission des candidats de secondaire IV, 11e année.



PROSPECTIVES D'AVENIR POUR LE SRAM

Après une année d'existence, le bilan des activités et des réalisations du service régional est tout à fait positif. Il y a lieu d'envisager l'avenir d'une façon vraiment optimiste. Bien sûr, les difficultés d'une première année ont été nombreuses, elles étaient normales. Malgré tout, en dépit d'un certain nombre de cas difficiles et pénibles parmi les quelque 25,000 demandes d'admission, en dépit de l'apprentissage lent et laborieux des collèges à travailler ensemble à réaliser la régionalisation qui leur a rendu grandement service mais qui était accompagnée de contraintes acceptées au départ et senties en cours de route, il semble que ce soit le voeu unanime de tous les collèges que la régionalisation continue de s'implanter solidement, qu'elle progresse sans cesse et qu'elle soit de plus en plus au service des étudiants et des collèges afin de faciliter aux candidats qui le désirent le passage du niveau des études secondaires au niveau des études collégiales.

Dans l'immédiat, le S.R.A.M. doit déjà envisager les implications des admissions de la session d'hiver '74 et plus particulièrement celles de la session d'automne '74. Le S.R.A.M. est là pour rester; il faut donc qu'il oriente son action pour atteindre ses objectifs immédiats que sont les admissions des sessions prochaines. Cependant, dans le but de mieux situer son action immédiate dans une perspective d'avenir, le S.R.A.M., par son comité-conseil, voudrait en arriver à avoir une vue de l'esprit de ce qu'il pourrait être idéalement. Que pourrait-être le S.R.A.M.? Que devrait-être le S.R.A.M.? S'il était possible d'entrevoir, d'appréhender la réalité de ce que pourrait être le S.R.A.M. dans toute son amplitude, ce serait plus facile pour tout le monde de voir où le S.R.A.M. veut nous amener, quelles sont les implications de sa participation à la régionalisation, quels seraient les avantages que tous pourraient en tirer et quels seraient en même temps les contraintes qu'il faudrait accepter en contrepartie des avantages à retirer.

INFORMATION TRIANGULAIRE

Une information complète, claire et adéquate devrait pouvoir circuler continuellement entre les trois (3) pôles d'alimentation et de réception que devraient être le S.R.A.M., les collèges et les écoles secondaires.

Dans un premier temps, l'information qui doit parvenir à l'étudiant, doit circuler entre les trois pôles pour la compléter, la modeler, la rendre commune, tout en respectant la coloration particulière à chacun des pôles. Dans un second temps, l'information doit être acheminée effectivement jusqu'à l'étudiant susceptible de formuler une demande d'admission. Cette information doit être complète, claire et adéquate afin de permettre à l'étudiant de former correctement son jugement et de formuler justement par la suite ses options. Ce n'est que le jour où les informateurs auront une information complète et qu'ils la posséderont pleinement, que les informés (les étudiants et les parents) pourront juger en toute connaissance de cause et qu'ils pourront faire l'adéquation entre leurs options et les disponibilités qui leur sont offertes pour les réaliser.

Une information adéquate circulant chez tous les groupes concernés serait source de sécurité et de satisfaction, parce que dans la mesure où l'information est suffisante, dans la même mesure nous avons à faire face au phénomène d'insécurité et d'insatisfaction qui ne manque pas de se manifester sous toutes sortes de formes. L'information doit donc être une préoccupation prioritaire et continue du S.R.A.M.

NORMES COMMUNES D'ADMISSION

L'essence même de la régionalisation présuppose un minimum de normes communes d'admission que les collèges accepteraient pleinement, que le S.R.A.M. véhiculeraient partout où cela s'avèrerait nécessaire et que les écoles secondaires (les responsables d'information scolaire) achemineraient jusqu'à l'étudiant et au besoin jusqu'aux parents. Elles existent ces normes communes; il faut qu'elles soient explicitées, connues de l'ensemble des collèges du réseau et diffusées dans les écoles secondaires si nous voulons qu'elles se rendent jusqu'à l'étudiant. Si l'étudiant qui formule sa demande d'admission est conscient de l'absence d'un minimum de normes communes d'admission, il est en droit de penser qu'il est soumis à la règle de deux poids deux mesures et cette situation ne peut pas ne pas engendrer insécurité et insatisfaction. Il y a donc lieu de voir au plus tôt à l'explicitation d'un minimum de normes communes aux collèges du réseau participant au S.R.A.M.

STRUCTURE D'ACCUEIL AU CEGEP

Y a-t-il une structure d'accueil au CEGEP? Il faut dire oui. Y a-t-il une structure d'accueil au CEGEP du réseau des collèges participant au S.R.A.M.? Il faut dire oui. Cependant, il faudrait, de toute nécessité, expliciter cette structure d'accueil, la formuler correctement, la compléter au besoin et surtout la diffuser très largement de telle sorte que l'étudiant du secondaire ne soit pas laissé à lui-même pour passer du niveau des études secondaires au niveau des études collégiales. Qu'est-ce que les collèges font pour accueillir leur clientèle? Qu'est-ce que les collèges regroupés régionalement pourraient ne pas faire pour accueillir leur nouvelle clientèle? Une structure d'accueil complète, comportant tous les éléments nécessaires et utiles aux étudiants pour les éclairer adéquatement sur le prochain pallier d'études qu'ils s'apprêtent à franchir, serait non seulement souhaitable, mais nécessaire au bon fonctionnement de deux palliers d'études qui se suivent et qui ne sont pas sans s'influencer réciproquement. Il y a donc lieu de croire qu'une réelle structure d'accueil serait bénéfique non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les collèges et pour le S.R.A.M.

GUIDE D'ACCESSIBILITE AU CEGEP

Nous avons beaucoup insisté sur l'opération information avec tout ce qu'elle comporte de conséquences graves. En effet, dans le temps, l'information est de première importance. Cependant, cette opération doit être suivie de son complément nécessaire, c'est-à-dire de la mise en place de toutes les instructions nécessaires et utiles pour faciliter aux candidats la formulation correcte de leur demande d'admission.

A compter du moment où les personnes concernées, et plus particulièrement les étudiants, savent "quoi faire", il faut leur fournir suffisamment d'indications pour leur dire "comment faire". C'est le guide d'accessibilité au CEGEP qui fournira toutes les instructions aux candidats pour bien formuler leurs choix. Dans ce guide, les candidats devraient pouvoir retrouver les éléments à tout le moins essentiels:

- Structure d'accueil
- Conditions générales d'admission
- Normes communes d'admission
- Options offertes par les collèges
- Contingentement des collèges
- Procédures d'admission

Quelle forme pourrait prendre ce guide d'accessibilité au CEGEP? Le comité-conseil des Registraires souhaiterait voir se réaliser ce guide sous la forme d'un "cahier" à quinze (15) sections, dont une pour le service régional où nous pourrions y retrouver toutes les particularités régionales et quatorze (14) pour chacun des collèges où nous pourrions aussi y retrouver tout ce qui fait qu'un collège est bien particularisé, tout ce qui contribue à délimiter sa "vocation" particulière.

MECANISMES D'EVALUATION DES NOTES DU SECONDAIRE

Devant l'ampleur des tâches à accomplir il faut envisager dans les plus brefs délais de mettre vraiment la technologie à contribution afin que ses ressources nombreuses viennent rapidement en aide aux ressources humaines toujours limitées des collèges. Dans la mesure où une foule de tâches techniques pourraient être exécutées, par exemple, par traitement informatique, dans la même mesure les ressources humaines des collèges pourraient beaucoup plus avantageusement planifier leur action en fonction des étudiants qui entreprennent une nouvelle étape de leur apprentissage à la vie. Actuellement le rendement scolaire des étudiants du Secondaire est évalué surtout par les notes qu'ils obtiennent. Pour que ces notes deviennent significatives, il faut leur faire subir une foule de traitements:

- Pondération des notes provenant d'un cours normal, d'un cours enrichi et d'un cours allégé.
- Etablissement de la valeur d'une note par rapport à une concentration désirée.
- Liste des cours nécessaires par rapport à une concentration désirée.
- Choix des meilleurs dossiers quand il s'agit des options contingentes.

Toutes ces opérations sont longues quand elles sont faites manuellement et qu'elles portent sur plusieurs milliers de dossiers. Par informatique, elles pourraient être traitées beaucoup plus rapidement et ce serait une économie de ressources humaines.

ETUDE DES DOSSIERS

La procédure actuelle d'étude des dossiers est très lourde. Un premier aspect de cette lourdeur administrative, c'est le fait que l'étudiant est obligé de constituer son dossier à maintes reprises pour franchir les étapes de ses études secondaires, collégiales et universitaires.

Le dossier de l'étudiant du Secondaire est complet sur informatique au ministère de l'éducation. Pourquoi les collèges, par le S.R.A.M. s'il y a lieu, n'auraient-ils pas accès au fichier des étudiants du Secondaire pour y trouver là toutes les informations nécessaires concernant leurs étudiants? Il y aurait économie chez l'étudiant qui n'aurait pas à faire la duplication de son dossier; il y aurait économie au S.R.A.M. et aux collèges qui n'auraient pas à investir en matériel et en temps pour ouvrir les dossiers de tous les candidats.

Si nous franchissons un autre pas, il n'y aurait même plus de circulation de dossiers entre les collèges, car toutes les données utiles pourraient être transmises en télécommunication. Le jour où nous serons convaincus de la sécurité des informations et de la rapidité des opérations de l'ordinateur, nous accepterons de renoncer, graduellement s'il y a lieu, aux opérations manuelles.

ETABLISSEMENT DES LISTES PREFERENTIELLES PAR LE S.R.A.M.

Le S.R.A.M. ne devrait pas tarder à être en mesure d'établir des listes préférentielles, dans un premier temps pour les options les plus contingentées et dans un second temps pour toutes les options s'il y a lieu. Dans la mesure où ces listes préférentielles seraient préparées au niveau régional pour l'ensemble des demandes d'admission dans une option donnée, dans la même mesure l'étude de ces dossiers serait simplifiée. De plus, les collèges ne seraient pas amenés à admettre des candidats dont les dossiers seraient de quelque 65% et à refuser pour manque de places des candidats dont les dossiers seraient de quelque 75%. Enfin, à l'intérieur de ces listes préférentielles, il y aurait lieu de voir jusqu'où les collèges devraient tenir compte de la provenance des candidats pour les admettre ou les refuser. Par exemple, un collège pourrait-il refuser un candidat dont le dossier est de quelque 80% pour le seul fait que ce candidat aurait dû faire sa demande d'admission au collège de sa région? Il faut donc souhaiter pour le plus tôt possible l'établissement des listes préférentielles.

En mettant les ressources techniques au service des ressources humaines, nous arriverons à trouver beaucoup plus rapidement à beaucoup plus d'étudiants une place dans les collèges à tous les candidats qui en feront la demande.

CONCLUSION

Après une année d'existence, il est permis de conclure que le service régional est sérieusement implanté. En considérant ses perspectives d'avenir, il faut se réjouir des larges avenues qui s'ouvrent et qui s'avéreront intéressantes pour tous, pour les étudiants d'abord, pour les collèges, les écoles secondaires et le S.R.A.M. par la suite, et qui ne pourront conduire qu'à d'heureux résultats, si tous les participants acceptent de continuer à travailler positivement dans le respect des uns et des autres pour l'obtention d'objectifs toujours meilleurs.

Le service régional a été mis en place cette année, il est en mesure d'atteindre les objectifs qu'on voudra bien lui permettre d'atteindre l'an prochain et les années à venir.

LE COMITE-CONSEIL DES REGISTRAIRES